



La municipalité a engagé depuis deux ans une réflexion sur la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics et de la voirie de la commune.

Les enjeux sont majeurs car il s'agit de préserver la santé publique, d'éviter la dégradation de la ressource en eau, et de favoriser la biodiversité. Préserver la qualité de vie est un objectif important qui mérite d'être poursuivi par tous.

Par ailleurs la réglementation a fixé des échéances incontournables : à partir du 1er janvier 2017, les collectivités publiques ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires dans la gestion et l'entretien de leurs voiries et espaces verts.

Afin d'anticiper et de faciliter cette transition vers la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires, la commune a souhaité réaliser un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH). Cette démarche, dont l'objectif est la protection des ressources en eau et la préservation de la biodiversité, est mise en œuvre avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre de la démarche « **Objectif Zéro pesticide dans nos villes et nos villages**

».

La première réunion du Comité de pilotage du PAPPH se tiendra à la mairie le jeudi 8 décembre prochain,

Mais l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires s'appliquera aussi aux particuliers à partir du 1er janvier 2019. Les produits seront progressivement retirés de la vente d'ici là. Les particuliers doivent donc, d'ores et déjà, faire évoluer leurs pratiques dans le cadre de l'entretien de leurs jardins privés.